Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [2]

Artikel: Vaud

Autor: Chapuis, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275513

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mystifier un certain nombre d'idées sur la femme. Fribourg serait, en outre, le premier canton, à part le Jura, à demander une telle commission. Quelle structure et quel mandant ?

Cette commission serait officielle et permanente. Pour que son champ d'action soit le plus large possible, cette commission devrait dépendre du Conseil d'Etat mais pour des questions purement administratives la référence à un seul département simplifierait son action. Madeleine Duc-Jordan souhaite que cette commission dont les membres seront nommés par le Gouvernement soit représentative de toutes les couches de la population. Représentative des régions, des langues, des confessions, des syndicats et du patronat ainsi que du monde paysan. Les associations féminines fribourgeoises seraient également consultées. Pour Madeleine Duc-Jordan, la commission fédérale quant à son nombre, 19 membres et quant à sa représentation, semble un exemple parfait.

Le mandat qui pourrait lui être assigné trouverait ses fondements « dans la promotion de la femme et de la famille. Il devrait être un organe de réflexion, de coordination, de proposition, de canalisation et si possible de diffusion ».

Quant à son programme d'activité, il s'étendrait « d'une part sur des études et propositions des avant-projets de lois cantonales, concernant plus particulièrement la femme et la famille. D'autre part, les études et propositions de certains projets fédéraux pourraient lui être confiées, comme par exemple, l'assurance maternité, l'initiative des droits de la femme, des droits des consommateurs, des droits matrimoniaux ». Mais la mission essentielle qui devrait lui revenir « c'est une réflexion sur la situation de la femme fribourgeoise, sur l'activité professionnelle des femmes mariées, sur les difficultés de la femme seule, de la mère de famille, sur les conditions de la femme au travail et ses répercussions sur la vie familiale.

Pour Madeleine Duc-Jordan,cette commission ne va pas faire double emploi avec le centre de liaison fribourgeois. « La mission du centre de liaison, précise Madeleine Duc-Jordan, est l'information et la consultation sur des problèmes d'actualité touchant plus particulièrement la femme et la famille. La diversité des groupes, le manque de moyens financiers rendent le travail de coordination difficile. La commission sera un canal qui, à travers le centre de liaison permettra de toucher un grand nombre de femmes ».

Comment Madeleine Duc-Jordan pense intéresser la femme fribourgeoise à son action ? « En l'intéressant à sa vie professionnelle, en insistant sur la formation continue. Il faut commencer par le travail. C'est un facteur d'intégration. La femme osera enfin s'engager. Il ne faut pas oublier que bien des femmes aspirent à une certaine liberté. Je ne dis pas non plus que toutes les mères de famille doivent avoir une activité professionnelle. Une commission qui répond certainement à un besoin sur différents plans tels que : changement des mentalités, droits de la femme, etc. Espérons aussi que cette commission ne soit pas seulement une commission qui s'ajoute à une autre mais qui agira d'une manière concrète : favoriser les emplois à temps partiel, cours de formation continue par exemple. Une commission qui sera là pour canaliser les deux mouvements qui ont tendance à surgir aujourd'hui, c'est-à-dire d'un côté les féministes qui réclament un féminisme absolu et celles qui pensent que l'on va trop loin en demandant une commission pour les questions féminines et familiales.

Il reste maintenant au Conseil d'Etat fribourgeois de donner une suite à ce postulat. Postulat qui fut dans l'ensemble bien accueilli par Messieurs les Députés.

Anne Dousse

Vaud

Nominations

Notre recherche des présidentes et vice-présidentes de législatif continue tout doucement — nous en sommes à 11 en tout ! —. (Il faut dire que nos lectrices ne nous aident pas beaucoup à compléter ces listes ! et notre canton est ainsi fait, qu'il nous faudrait écrire à nos 385 communes pour obtenir ce genre de renseignement, alors, aidez-nous !)

Présidentes : Gilberte Cornaz à Lavigny et Simone Chevalley à Oron-la-Ville.

Vice-présidentes : Marinette Quarroz au Chenit, Yvette Gebhard à Vaux-sur-Morges, Nicole Gadina à Reverolle. (Pour les autres voir Nos de décembre et janvier).

Par ailleurs, nous apprenons que le Grand Conseil compte une nouvelle députée : Yvette Würgler de Gland. Nos félicitations et nos vœux.

Journée des femmes vaudoises

Ne la manquez pas ! Elle aura lieu le 3 mars, à 9 heures, à la Salle des 23 cantons (buffet CFF, Lausanne).

Le matin : **Enfants de chez nous,** un débat avec Odette Masson, médecin au service médico-pédagogique vaudois et Sylviane Wehrli, avocate stagiaire à Lausanne, à propos des « Mères-chefs de famille et de leurs enfants ».

L'après-midi : **Enfants d'ailleurs,** film (UNICEF).

Prix d'entrée : fr. 5.— ; dîner : Fr. 14.—.

20e anniversaire du suffrage féminin

Le 1er février 1959, les citoyens (les hommes !) suisses disaient non au suffrage féminin, les cantons — sauf trois — disaient non à la modification de la constitution qu'on leur proposait. On sait qu'il faudra attendre jusqu'au 7 février 1971, pour que peuple et cantons disent oui.

Revenons en 1959 : les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud acceptent de reconnaître aux femmes les droits de vote et d'éligibilité, mais seul le canton de Vaud avait organisé le même jour une votation cantonale sur le même problème. C'est l'Association pour le suffrage féminin qui eut cette idée ; l'idée se réalisa grâce au Conseiller d'Etat Gabriel Despland qui proposa au Grand Conseil la revision de la constitution vaudoise. Monsieur Despland accepta en outre de présider le comité d'action vaudois ; il était entouré d'un collège de vice-présidents appartenant à des partis politiques différents : MM. A. Brochon (PAI), G.-A. Chevallaz (alors syndic de Lausanne), G. Jaccottet (lib), A. Muret (POP), A. Robichon (PDC), Ch. Sollberger (Conseiller d'Etat soc.) et Maître Antoinette Quinche.

C'est par 33671 OUI, contre 30285 NON, que le suffrage féminin a donc été introduit sur les plans cantonal et communal.

Ce succès n'est, bien entendu, pas venu subitement ; il est l'aboutissement de bien des luttes et des conquêtes partielles. Rappelons qu'en 1884, le philosophe vaudois Charles Secretan écrivait « Le droit des Femmes », qu'en 1907, était fondée à Lausanne l'association pour le suffrage féminin, qu'en 1884, 1917 deux motions sur le suffrage féminin échouaient devant le Grand Conseil, mais qu'en 1945, Charles Bettens, député, présentait une nouvelle motion demandant le vote facultatif sur le plan communal — cette motion passa devant le Grand Conseil, mais échoua en 1951 devant le peuple. En 1957, 1300 Vaudoises (+ 302 Genevoises et 1 Neuchâteloise) signèrent le recours au Tribunal Fédéral, pour essayer d'obtenir le droit de vote par l'interprétation des constitutions vaudoise et suisse, dont les termes n'excluaient pas les femmes des droits politiques. 2 juges sur 7 membres de la cour de droit public proposaient d'admettre le recours.

Tous ces faits, toutes ces interventions ont frappé les esprits et mené à la victoire, malgré la lutte vigoureuse du comité contre le suffrage, comité où la Ligue vaudoise était particulièrement active.

Il convient aujourd'hui, en 1979, de remercier tous ceux et toutes celles qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs forces pour nous aider dans notre lutte ; nous avons cité quelques noms ici, mais d'autres ont collaboré par leurs articles, leurs discours, leurs conférences à travers le canton... à tous va notre reconnaissance.

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur la commémoration de ce 20e anniversaire faite à Lausanne le 3 février, et en attendant nous adressons un petit signe d'amitié à toutes les citoyennes de Commugny, qui ont été les premières à pouvoir faire usage de leurs droits en élisant, le 18 avril 1959, un Conseiller municipal (exécutif).

Simone Chapuis
Présidente de l'ADF-Vaud